

# Le Programme d'Intérêt Général « Habitat indigne et dégradé »



## Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements –  
Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat –  
Service Habitat

40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tel : 02 28 85 86 02

[karine.desaintmichel@vendee.fr](mailto:karine.desaintmichel@vendee.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le PIG départemental habitat indigne et dégradé est un dispositif mis en place à l'initiative du Département de la Vendée et destiné à optimiser le repérage et le traitement des situations avérées d'habitat indigne ou dégradé. Le PIG est piloté par le Département et mis en œuvre suite à l'obtention d'un marché public, par un opérateur agréé, SOLIHA Vendée.

### TYPE D'AIDE

Accompagnement social, technique et financier des ménages occupants et des propriétaires bailleurs de logements indignes ou dégradés.

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée à l'exception des territoires ayant mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants ou bailleurs privés.

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 45 000 €